

Bruxelles, le 28 janvier 2026
(OR. en)

6286/25
COR 1

LIMITE

CORLX 213
CFSP/PESC 307
CSDP/PSDC 104
EPF AM 6
COPS 70
POLMIL 32
EUMC 67
CSC 84

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL relative à une mesure d'assistance au titre de la facilité européenne pour la paix afin de soutenir les forces armées de la République d'Arménie

Page 3, considérant 5

Au lieu de:

"(5) Le 4 décembre 2024, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a reçu une demande de la République d'Arménie visant à ce que l'Union aide les forces armées de la République d'Arménie à acquérir des équipements essentiels pour renforcer les capacités logistiques et militaires."

lire:

"(5) Le 4 décembre 2024, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a reçu une demande de la République d'Arménie visant à ce que l'Union aide les forces armées de la République d'Arménie à acquérir des équipements essentiels pour renforcer les capacités logistiques et médicales."